

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2007 à 20h30

L'an deux mille sept et le mardi treize mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis au siège de la C.C.B.A. à Nogaro, sous la présidence de Monsieur Alain FAGET et sur sa convocation.

Etaient présents : **BOURROUILLAN** : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, **LE HOUGA** : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, **LANNE-SOUBIRAN** : VAILLANT Jean-Marie et MANAS Francis, **LAUJUZZAN** : SENAC Claude, **MANCIET** : CAPDEPONT Pierre et DUCOURNEAU Francis, **MONGUILHEM** : DUPIN Bernard, **MONLEZUN D'ARMAGNAC** : SOUBABERE Jean et SAUQUES Philippe, **MORMES** : CARRERE Hervé, **SAINT-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC** : FAGET Alain et DUFAU Gérard, **SALLES d'ARMAGNAC** : FAGET Daniel et LATAPIE Guy, **SORBETS** : GASPIN Madeleine, **TOUJOUSE** : TARTAS Jacques, **URGOSSE** : BARRAIL Bernard et LAFOURCADE Gérard.

Absents excusés : **LAUJUZZAN** : GALABERT Jean, **LOUBEDAT** : DARZAC Jean-Luc et SEMPE Bernard, **MAGNAN** : DUCLAVE Jean et LAFFITTE DUCLER Bernard, **MONGUILHEM** : DUCERE Jean, **NOGARO** : CARRERE Christine, BAUMEL Gaston, PUJOL Jean-Pierre, PEYRET Christian, **SORBETS** : PETROLI Francis, **TOUJOUSE** : LAFFITTE Claude.

Absents : **LUPPE-VIOLLES** : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et DARBLADE Jean-Louis, **MORMES** : SPOERRY Gérard,

Secrétaire de séance : Francis MANAS

Date de convocation : 05 mars 2007

- *Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 1^{er} Février 2007*
- *Etude Interfaces : restitution intermédiaire*
- *Présentation et vote du Compte Administratif 2006*
- *Approbation du compte de gestion 2006*
- *Affectation des résultats 2006 au budget 2007*
- *Haut débit : choix du délégataire*
- *Questions diverses*

Nogaro, le 05 mars 2007

Le Président, Alain FAGET

Monsieur le Président remercie tous les délégués présents et énonce les personnes excusées.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil communautaire :

Le Président demande aux membres du conseil d'approuver le compte-rendu du 1^{er} février 2007. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Etude Interfaces : restitution intermédiaire

Le Président présente Stéphane DOUCE du cabinet Interfaces retenu dans le cadre de l'appel à projets « Soutien à la dynamique de structuration des territoires par les villes petites et moyennes »

Il lui cède la parole afin que ce dernier présente au Conseil Communautaire un point d'étape de l'étude.

En s'appuyant sur une vidéo projection, Stéphane DOUCE rappelle tout d'abord l'historique du projet :

Janvier 2005 : Emission de l'appel à candidature Caisse des Dépôts/DATAR

Mars à Mai 2005 : Montage du dossier de candidature par la CCBA

Mai 2005 : Dépôt du dossier de candidature

Septembre 2005 : Résultats officiels, 35 dossiers retenus sur le territoire national et 3 en Midi-Pyrénées dont celui de la CCBA

Décembre 2005 : Signature de la convention officielle entre la CCBA, la Caisse des Dépôts et la DATAR

20 Janvier 2006 : Lancement de l'appel d'offres

28 mars 2006 : Choix du prestataire, le cabinet Interfaces est retenu.

Déroulement de la mission :

- 1) Mise en place d'un comité de pilotage pour faciliter la réflexion et les échanges autour des enjeux du projet -Mécánopôle. Ce dernier est composé de 6 élus de la CCBA et de 3 personnes de la société civile : Gérard DUCES Président de l'AERN (Avenir Economique de la Région de Nogaro), Henri CROIZIER pour le Mécánopôle et Pierre BARASCOU pour le lycée de Nogaro.
- 2) Réalisation d'un diagnostic de l'existant et des projets en cours, mise en perspective sur une vision du territoire
 - Phase 1 : Diagnostic : de l'état des lieux au diagnostic dynamique
 - Phase 2 : Stratégie : du diagnostic aux enjeux stratégiques
 - Phase 3 : Plan d'actions : de la stratégie aux actions opérationnelles

Principales conclusions de la phase 1 :

- Un territoire avec une volonté de se développer et des idées pour y parvenir.
- Mais devant la multitude des chantiers mis en œuvre, risque de manque de lisibilité
- Taille de territoire critique trop faible pour mener et financer toutes ces actions
- Un flou relatif sur le contenu de l'offre de la CCBA et son positionnement stratégique notamment en matière de développement économique

Principales conclusions de la phase 2 :

- Que ce soit sur ses compétences obligatoires ou optionnelles la CCBA a, ou est en train, de réaliser des choix pertinents permettant d'être à la hauteur de ses ambitions en terme de développement territorial.
- En effet, sachant ses ressources financières limitées, la CCBA se doit d'optimiser le ration coût d'intervention et d'exercice de la compétence par rapport à sa lisibilité et son efficacité sur le terrain.
- A partir d'une analyse globale des besoins des nouveaux arrivants en territoire rural, le traitement de la question de la petite enfance apparaît comme une thématique intéressante à développer pour le territoire.

Suite de la mission :

Courant avril 2007 : Benchmarking, avec la visite de la Communauté de Communes du Réalmontais

Fin avril 2007 : Rédaction d'un plan d'action stratégique à partir de chaque compétence exercée par la CCBA et définition d'une série d'indicateurs permettant de mesurer l'impact et l'efficacité des actions envisagées.

Début mai 2007 : Réunion de travail avec le comité de pilotage

Mi mai ou fin mai 2007 : Validation finale par le Conseil Communautaire

Débat :

M. CAPDEPONT : La thématique de la petite enfance, au vu du ressenti et des témoignages recueillis sur sa commune relève davantage du rôle de la commune en relation étroite avec les problématiques liées à l'école.

M. GUICHANNE : Pour avoir participé au déplacement le 9 février, il estime qu'une intervention en matière de petite enfance s'inscrit dans la logique d'une commune relativement importante en terme de population, entourée de petites communes. Or, la structuration du territoire de la CCBA rend difficile la mise en place d'infrastructures d'accueil.

Mme GASPIN : La présentation faite par Interfaces lui semble en décalage total avec les préoccupations des petites communes.

Au vu de l'ensemble de ces réactions, Stéphane DOUCE estime que dans un premier temps une action comparable à celle faite au travers de l'observatoire de l'habitat, mais en matière de petite enfance, pourrait convenir afin d'avoir des outils d'analyse et d'observation avant d'agir. Ainsi, la mise en place du Relai Assistantes Maternelles sur Nogaro semble aller dans ce sens.

III. Présentation et vote du compte administratif 2006

Gérard LAFOURCADE commente au travers d'une vidéo projection le compte administratif 2006 qui a été envoyé aux membres du Conseil Communautaire.

Le résultat d'exécution du budget est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2005	Résultat de l'exercice 2006	Résultat à la clôture de l'exercice 2006
Investissement	40 539,96 €	152 491,86 €	193 031,82 €
Fonctionnement	258 346,93 €	- 168 610,07 €	89 736,86 €
Total	298 886,89 €	- 16 118,21 €	282 768,68 €

Des échanges ont lieu afin de commenter la situation financière de la CCBA et notamment les difficultés posées par l'importance des contributions et en particulier celle relative à la voirie qui impute indirectement des investissements sur la section de fonctionnement.

Suite à une question de l'assemblée le Président indique que la prise de compétence en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères visant à augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale et donc la DGF intercommunale, n'a pas été validée par une partie des conseils municipaux des communes adhérentes.

Des pistes de préparation du prochain Budget Prévisionnel sont évoquées. Dans tous les cas de figure, l'assemblée s'accorde à dire qu'à terme, le budget de la CCBA deviendra de plus en plus difficile à boucler.

Après que le Président ait quitté la salle, M. SENAC fait procéder au vote du Compte Administratif du Budget Principal et du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Tous les deux sont approuvés à l'unanimité des voix.

IV. Approbation du Compte de Gestion 2006

Le Compte de Gestion de Madame la Trésorière est approuvé à l'unanimité des voix.

V. Affectation des résultats 2006 au budget 2007

L'affectation des résultats ci-dessous est approuvée à l'unanimité :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2006 : (= recettes réalisées 867 182.01 € – dépenses réalisées 1 035 792.08 €)	- 168 610.07 €
- Report à nouveau (années précédentes) :	258 346.93 €
	<hr/>
- Résultat de fonctionnement cumulé : somme inscrite au BP 2007 en recettes de fonctionnement, article 002 : excédent de fonctionnement.	89 736.86 €

Section d'investissement :

- Solde d'exécution (avec résultats antérieurs) : Somme inscrite au BP 2007 en recettes d'investissement article 001 : recettes d'investissement	193 031.82€
- Solde des restes à réaliser 2006 : Excédent de financement	- 192 744.39€
	<hr/>

Résultat **287.43€**

Le Conseil Communautaire décide d'affecter au budget 2007, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 de la façon suivante :

- excédent de fonctionnement en recettes porté sur la ligne budgétaire article 002	89 736.86 €
- excédent d'investissement en recettes porté sur la ligne budgétaire article 001	193 031.82 €

VI. Haut débit : choix du délégataire

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **et notamment** les dispositions L. 1425-1,
Vu le code des postes et communications électroniques,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Au vu des éléments réunis et régulièrement présentés à elle et notamment du rapport d'analyse,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre une procédure pour permettre la couverture en communications électroniques à haut débit du territoire des communes de la Communauté non couvertes par l'ADSL,

EST INVITE A :

Accepter l'offre de la société Infosat pour le contrat de Délégation de Service Public, et à donner délégation au Président de la Communauté de Communes pour signer tous les documents et actes administratifs relatifs à ce contrat.

Ceci exposé, le Président invite l'assemblée à se prononcer sur sa proposition.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

VII. Questions diverses :

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire de la fermeture prochaine de la boutique France Télécom à Nogaro.

Il expose à l'assemblée l'intérêt en terme de service à la population de cette boutique et rappelle les projets de développement économiques initiés sur l'ouest du Département ainsi que l'existence d'un procédure de « pôle d'Excellence rurale ».

Ceci exposé, le Président invite l'assemblée à se prononcer sur cette situation.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DEMANDE** impérativement le maintien de la Boutique France Télécom à Nogaro,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents de soutien aux démarches destinées à maintenir ce service.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, le Président clôture la séance à 00h10.

Le Président, Alain FAGET